

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. LOZET Christel, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absents :

M. Jean-Claude CRETON et Mme Laure BURGAUD

Absents ayant donné procuration :

M. Grégory JOLIVET donne procuration à M. Bruno LEROY
Mme Amélie RIVIÈRE donne procuration à M. Pierre-Jean ÉVEILLÉ
Mme Murielle LIZÉ-MICHAUD donne procuration à Mme Virginie BERTRAND

A été désigné secrétaire :

M. Miguel CHARRIER

SERVICE AFFAIRES FINANCIÈRES

DÉLIBÉRATION N°2022_095ter DU 15 décembre 2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif voté en date du 15 février 2022 ;

VU la délibération 2022_028 du 31 mars 2022, relative au vote des taux d'imposition 2022 ;

VU le budget supplémentaire voté en date du 31 mars 2022 ;

VU la décision modificative n°1 votée le 30 juin 2022;

VU la décision modificative n°2 votée le 22 septembre 2022;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que des ajustements de crédits sont apparus nécessaires et que l'équilibre budgétaire doit être assuré.

Rapporteur : M. Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire.

EXPOSÉ

Le budget primitif 2022 ayant été voté le 9 février 2022, le budget nécessite des modifications budgétaires. Il convient de procéder à des ajustements des prévisions de dépenses par rapport aux réalisations.

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 80 000 € supplémentaires au chapitre 012 en charges de personnel pour faire face à l'augmentation du point d'indice pour l'exercice 2022, ainsi que 20 000 € de dépenses exceptionnelles pour annulation de titres sur exercices antérieurs par la diminution des crédits en dépenses imprévues au chapitre 022.

En section d'investissement, il faut affecter les opérations d'aménagement en opération non affectées. Une affectation de crédits sur l'opération 30 - Stade de la Forêt, l'opération 94 - Centre d'activités Sociales et l'opération 314 - Cinémonts pour un montant total de 26 000 €. Les crédits seront prélevés sur des

opérations excédentaires. Il est également nécessaire d'intégrer les œuvres DEBARRE pour 52 000 € en opération d'ordre.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour :

- DÉCIDE d'adopter la décision modificative n°3 comme suit :

BUDGET COMMUNAL - DM3		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
GRH 012	Charges de personnel		80 000.00 €						
FIN 873	Dépenses exceptionnelles		20 000.00 €						
FIN 022	Dépenses imprévues fonctionnement	100 000.00 €							
URB 2764 8143 - Métairie	Avances et acomptes versées					225 000.00 €			
URB 2764 8271 - Salais prêtés	Avances et acomptes versées					5 000.00 €			
URB 2764 812 - Ilot Centre Ville	Avances et acomptes versées					137 000.00 €			
URB 2764 8144 - Lotissement Orodet	Avances et acomptes versées					50 000.00 €			
URB 2764 - Créances sur particuliers	Créance sur des particuliers						417 000.00 €		
STM 2313 201 - Pas de Itr à l'arc	Travaux					9 000.00 €			
STM 2313 3000 - Eglise	Travaux					4 300.00 €			
STM 2313 88 - Bâtiment rue Jean Launois	Travaux					8 300.00 €			
STM 2313 67 - Mullt accueil	Travaux					6 400.00 €			
STM 2313 30 - Stade Forêt	Travaux						6 300.00 €		
STM 2313 84 - Centre d'activités sociales	Travaux						8 400.00 €		
STM 2313 314 - Cinémont	Travaux						13 300.00 €		
ADM 041 2181 - Œuvre et objet d'art	Œuvres Debarre						52 000.00 €		
ADM 041 10251 - Dons et Legs	Œuvres Debarre								52 000.00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		100 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	443 000.00 €	496 000.00 €	0.00 €	62 000.00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 000.00 €	52 000.00 €	0.00 €	62 000.00 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le seize décembre deux mille vingt-deux.

Secrétaire de Séance



Miguel CHARRIER

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
 COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
 SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET L'AFFICHAGE,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.